



Tél.: (223) 20 22 51 31 - Fax: (223) 20 22 28 45  
Site web: www.hdermbamako.ml

N° 0112 /MSDS/HDB/2022

Bamako, le 21 janvier 2022.

**Le Directeur Général**

/-)

**Monsieur le Directeur Général des Marchés  
Publics et de Delegation de Service Public  
(DGMP-DSP)**

**V/Lettre n°04867/MEF-DGMP-DSP du 23 décembre 2021**

**Objet:** Demande d'autorisation de passer  
des appels d'offres restreints

Monsieur,

Comme suite à votre correspondance ci-dessus visée, j'ai l'honneur de vous transmettre la justification de la capacité technique, juridique et financière des entreprises proposées dans le cadre de l'appel d'offre restreint relatif au « Suivi technique et au contrôle des travaux de construction du bloc de consultations » à l'Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB) conformément à votre circulaire n°04333/MEF-DGMP-DSP du 23 décembre 2021. Ces entreprises sont les suivantes:

N°	CANDIDATS	ADRESSES	N° de Pli et dates et heures dépôt
01	EDIFICARE	Agence d'Architecture Torokorobougou Rue : 304 Porte : 6 BP E : 2470 Bamako- Mali NIF : 081102267B, tel: +223 76 40 46 88, email: edicare@orange.net	<b>Pli n°01</b> , 03 janvier 2022 à 15h 40mn
02	Archi-MAS	Niarela, Rue : 518, Porte :21 Bko/BP: 301 Tel : +223 20 21 25 69/66 71 22 46 NIF : 083314438L	<b>Pli n°02</b> , 05 janvier 2022 à 10h 16mn
03	CADIE	Bamako, Hamdallaye ACI2000 Immeuble MAGASSA, rue , porte, Tel : 74 21 03 75 / 65 82 38 52, Em : <a href="mailto:cadiearchi84@gmail.com">cadiearchi84@gmail.com</a>	<b>Pli n°03</b> , 10 janvier 2022 à 15h 24 mn
04	Futur -Laboratoire d'architecture, de design et d'expertise	Boukassoumbougou, rue: 586, porte : 597 Té : 20 80 02 03/ 74 53 43 13/ 65 57 18 29, NIF: 081115896A, Em: <a href="mailto:futur_abko@yahoo.fr">futur_abko@yahoo.fr</a>	<b>Pli n°04</b> , 12 janvier 2022 à 15h 20mn
05	ACG	Faladiè Sema, Rue :882, porte :201 Tel :76 22 25 78, email: <a href="mailto:hd_acg@yahoo.fr">hd_acg@yahoo.fr</a>	<b>Pli n°05</b> , 19 janvier 2022 à 14h 30mn

Vous trouverez en piece jointe le Dossier d'Appel d'Offre Restreint inscrit dans le SYGMAP sous le n°: **DPN°0061/P-2022/MSDS-HDB**. Par ailleurs les travaux sont financés à concurrence de **1.244.838 Euros** par la Fondation Pierre Fabre.

Je vous serais reconnaissant des dispositions utiles que vous ferez prendre à cet effet.

**Le Directeur Général**

**Pr. Ousmane FAYE, MD, PhD**



Bamako, le ... 23 DEC 2021

N° 04867 /MEF-DGMP DSP

LE DIRECTEUR GENERAL DES  
MARCHES PUBLICS ET DES  
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

A

Monsieur le Directeur Général de l'Hôpital de  
Dermatologie de Bamako

BAMAKO

**Réf.** : V/Lettre n°011/MSDS-HDB/2021 du 29 novembre 2021.

**Objet** : Demande d'autorisation de passer des appels d'offres restreints.

Par la lettre ci-dessus référencée, vous avez bien voulu demander l'autorisation de passer par appel d'offres restreint les marchés suivants :

- le suivi et le contrôle du projet d'infrastructure ;
- les travaux de construction d'un bâtiment (RDC+1).

Il ressort de votre lettre que l'Hôpital de Dermatologie de Bamako, pour mieux répondre aux besoins de la population, a signé une convention de partenariat avec la Fondation Pierre Fabre dans le but de soutenir son projet de transformation qui comporte la réalisation d'infrastructures pour abriter les bureaux de consultation externes (bâtiment R+1), pour soutenir les activités médicales, ainsi que permettre l'appui à la formation et à la recherche.

Au terme de ladite convention jointe au dossier (annexe 7), les travaux de construction, les études architecturales, le suivi technique et le contrôle des infrastructures doivent se faire par appels d'offres restreints, d'où votre demande ci-dessus citée.

En outre m'indiquez-vous que les études architecturales ont été prises en compte par la Fondation Pierre Fabre antérieurement à la convention.

Par ailleurs, je note aussi que les travaux sont financés à concurrence de 1.244.838 F TTC par la fondation Fabre.

En réponse et après analyse, j'ai l'honneur de vous informer que je ne formule pas d'objection, à titre exceptionnel, à la passation desdits marchés par appel d'offres restreint, conformément aux dispositions de l'article 54 du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public et en application de l'annexe 7 de la convention signée entre les parties.

En conséquence, il vous revient de me faire parvenir les projets de dossier d'appel d'offres restreints y afférents, préalablement inscrits dans le SIGMAP, pour avis juridique.

Enfin, convient-il d'attirer votre attention sur le fait que les entreprises à consulter doivent avoir de l'expérience dans ce domaine et la preuve de ces expériences doit être jointe au dossier conformément à ma lettre n°04333/MEF-DGMP-DSP du 17 novembre 2021 dont copie est jointe à la présente.

Je vous remercie de votre collaboration.

**P.J.** :

- Copie de la lettre circulaire n°04333/MEF-DGMP-DSP du 17 novembre 2021.



*Signature*

**MARIKO**

Services Economiques